



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de

**BAUDRIERES**

**71370 Saône et Loire**

Séance du 7 juin 2016

Président : M Cédric DAUGE

Secrétaires de séance : Mme Claudette TISSOT et M Yves LOMBARD

Présents : Mmes Claudette TISSOT – Josette CHAUTARD – Françoise JEANDOT – Danielle JOUSSELIN  
- Sandrine AUGÉAT – Francelyne BADOT – Sylvie SAUNIER – Céline BESSONNAT  
MM Jean-Patrick BROUX – Yves LOMBARD – Pierre-Jean MONIER – Vincent CAILLET

Absents excusés : Michel BADOT pouvoir Cédric DAUGE – Vincent NICOT

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire accueille M. Christophe Brisé, architecte ATELIER 71, pour la présentation du projet d'aménagement et d'agrandissement du salon de coiffure et du logement. Après discussion et visite sur place, quelques changements sont à prévoir. M. Brisé se propose de réaliser une nouvelle esquisse.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour la demande de subvention de l'Association « la Prévention routière ».

## PREVENTION ROUTIERE

Afin d'assurer la continuité de l'activité d'éducation routière auprès des classes primaires par l'association en partenariat avec la gendarmerie, le Conseil décide de lui allouer la somme de 50 euros.

## DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre de l'appel à projets 2016, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de remplacement des menuiseries de la Mairie. Le Conseil accepte.

## RENOUVELLEMENT D'UN CDD

Le CDD d'une employée exerçant les fonctions d'agent polyvalent des services techniques et périscolaires arrivant à échéance, Monsieur le Maire demande au Conseil son renouvellement pour une période d'une année, soit jusqu'au 31 août 2017. Le Conseil accepte.

## I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) 2016

Le Conseil Municipal décide de maintenir le coefficient de l'IAT à 3 pour l'année 2016.

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire)

L'école primaire de St Germain du Plain disposant d'une CLIS devenue ULIS en 2016, et un élève de notre commune fréquentant cette classe, une participation de 74 euros est demandée. Le Conseil valide ce versement.

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT RASED

La commune de St-Germain-du-Plain avance les frais nécessaires au fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté : maître spécialisé et psychologue scolaire) pour l'ensemble des communes rattachées au secteur. Le Conseil accepte le paiement de la répartition prévisionnelle des frais pour l'année 2016 calculée au prorata du nombre d'enfants pour chaque commune, soit 137.72 € pour 111 élèves de BAUDRIERES.

## VALIDATION PERIMETRE FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNES

La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a validé le projet de fusion des Communautés de Communes Saône, Seille, Sône et Portes de la Bresse. L'arrêté préfectoral du 15 Avril 2016 fixe le périmètre de la future communauté de communes issu de cette fusion.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 9 décembre 2015, s'était prononcé à la majorité pour la fusion dite « Bresse du Sud », regroupant 4 communautés de communes (option a). Le Conseil confirme ce choix (même vote que la séance du 9 Décembre), sachant que le préfet dispose in fine du pouvoir de décision.

## ORGANISATION D'UN TRANSPORT A LA DEMANDE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes des Portes de la Bresse souhaite mettre en place un service de transport à la demande, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Service ouvert à tous les habitants de la Communauté de communes
- Transport des usagers depuis leur domicile jusqu'au marché de St-Germain-du-Plain ou la zone d'activités commerciales d'Ouroux-sur-Saône
- Fonctionnement du service les jeudis de 8h30 à 12h selon 2 circuits alternés
- Service assuré par Jean-Marc DEGRANGE, salarié de la Communauté de communes, avec un véhicule 9 places, adapté aux personnes à mobilité réduite
- Participation des usagers de 2 euros par trajet, soit 4 euros aller-retour
- Expérimentation du service pendant une année

L'organisation de ce service nécessite que la Communauté de communes des Portes de la Bresse inscrive dans ses statuts la mention « habilitation à intervenir dans le cadre d'une compétence départementale (par le biais d'une convention) : organisation d'un service à la demande ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de cette mention dans les statuts de la Communauté de communes. Une convention sera signée avec le Conseil Départemental, à qui il sera demandé une subvention pour le fonctionnement du service.

## VALIDATION DES TRAVAUX BATIMENTS ET AUTRES POUR 2016

Jean-Patrick BROUX fait part aux membres du Conseil Municipal des différentes entreprises retenues par la commission bâtiments du 21 avril dernier pour les travaux prévus en 2016.

- Logements ancienne école :
  - Réfection escalier intérieur : entreprise D. Chautard
  - Façade : entreprise ISIFER St Usuge
  - Volets : entreprise MORGON Ouroux
- Marquage parking structure d'accueil et divers : Tournusienne de marquage
- Travaux mise en sécurité hameau de Saugy : entreprise CORDIER
- Travaux fossés et divers : entreprise VENDROUX
- Travaux de réfection mur tennis : entreprise BADOT
- Panneaux « participation citoyenne » : Signaux Girod

Le Conseil valide ce programme de travaux.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Communauté de communes : la fusion des 2 communautés se prépare. Le mini-bus adapté PMR a été réceptionné. Le marché voirie sera lancé ce vendredi 10 juin.
- Subvention commune : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux) est accordée pour les travaux d'aménagement et d'agrandissement du salon de coiffure et du logement pour un montant de 55 040 euros.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil :

- De la réunion « cantine » organisée avec les parents d'élèves pour problème de discipline
- De divers travaux en cours (enfouissement réseaux route des Chevanys...)
- Du choix de l'entreprise KEOLIS pour le marché « transport scolaire » après consultation de différentes entreprises
- De la réception de courriers de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire et de la DDT (service environnement) concernant l'épandage de boues de la lagune de Marosse à St-Germain-du-Plain sur certaines parcelles de notre commune
- Du changement de société d'assurance, dans un souci de réduction de charges de fonctionnement. La société SMACL a été retenue.

Il fait part des annonces et invitations reçues en Mairie.

Dates à retenir : vendredi 10 juin à partir de 21h à la structure d'accueil : « soirée astronomie », organisée par la Bibliothèque et cérémonie au monument le samedi 18 juin à 9h.

Jean-Patrick BROUX informe le Conseil :

- que les travaux sur la zone humide de l'Étang de la Verne s'effectueront à l'automne (Septembre-Octobre 2016)
- que des visites de gîtes de groupe ont eu lieu à Gigny-sur-Saône, Cormatin et Bresse-sur-Grosne
- que le dépliant sur Baudrières est en cours de réalisation

Josette CHAUTARD présente un projet de spectacle pour la fête du Troquis des 10 et 11 Septembre prochains et indique que la remise de diplôme des permis « piétons » aux élèves de l'école primaire aura lieu le 24 juin à 15h45. La commission « enfance-jeunesse » de la communauté de communes se réunira le 15 juin prochain à 19h.

Claudette TISSOT fait part au Conseil d'une réunion d'information sur la réforme de l'instruction des actes d'urbanisme : fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour les communes membres d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) de plus de 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne ayant l'habilitation statutaire pourrait assurer ce service par le biais d'une convention signée avec la commune. Le service existe déjà pour certaines communes depuis juillet 2015 et le coût est partagé entre celles-ci, au prorata des dossiers de chacune.

Elle ajoute que le cabinet d'architecte « Atelier du Triangle » dont le siège est à Mâcon a été retenu pour réaliser le PLUi. La phase « étude du diagnostic » est en cours.

Les plantations de fleurs ont été effectuées et des plants ont été fournis aux élèves de l'école pour embellir la cour de récréation. Les abords du lotissement de la Marlière seront réaménagés. La commune a été inscrite au concours des villes et villages fleuris de Saône et Loire.

Le Maire, Cédric DAUGE